

Le législateur a prévu une réglementation de la pêche qui permet la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole. Cette protection implique une gestion équilibrée des ressources piscicoles dont la pêche, activité à caractère social et économique, constitue le principal élément.

Cet espace du site internet vous permet de répondre aux questions les plus courantes concernant la réglementation (cartes de pêche, dates d'ouverture, tailles légales de capture, nombre de captures autorisées, réserves de pêche...etc).

Vous pouvez aussi consulter directement les articles du [Code de l'Environnement](#) et plus particulièrement ceux concernant l'exercice de la pêche.

Enfin, sachez que la Fédération de Pêche de la Loire et ses A.A.P.P.M.A. sont des interlocuteurs privilégiés si vous ne trouvez pas réponse aux questions que vous vous posez.



